

Recueil d'expériences sur l'agriculture en zones humides

DU BASSIN SEINE-NORMANDIE



Conciliation entre activités agricoles
et préservation des milieux humides

La préservation des milieux humides nécessite un soutien et un maintien de certaines activités économiques compatibles avec les enjeux environnementaux, notamment l'agriculture et l'élevage extensif plus précisément.

Au travers de 12 retours d'expériences portant sur l'agriculture en zones humides, le Forum des Marais Atlantiques et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont souhaité mettre en avant des territoires et des projets menés sur cette thématique sur le bassin Seine-Normandie.

Les 12 fiches ont été assemblées dans un recueil d'expérience à destination de techniciens (animateurs Natura 2000, animateur zones humides, gestionnaires d'espaces naturels, techniciens de la profession agricole, agents d'établissements affiliés à l'Etat, etc...). Il vise à favoriser le partage de connaissances et d'expériences entre acteurs, et à inspirer de nouveaux projets.

DEUX FICHES RETOURS D'EXPÉRIENCE PAR DIRECTION TERRITORIALE ONT ÉTÉ CHOISIES

Le choix des territoires et des sujets reflètent une volonté de rendre compte de la diversité des situations rencontrées en zones humides au niveau des 6 directions territoriales du bassin Seine-Normandie :

- Bocages Normands
- Seine-Aval
- Seine Francilienne
- Vallées d'Oise
- Vallées de Marne
- Seine-Amont



L'agriculture sur la Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine

Un projet soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

OBJECTIFS

- Maintien de l'agriculture extensive sur la Réserve, tout en préservant la biodiversité
- Intégration territoriale de la Réserve et acceptabilité sociale

TERRITOIRE

- Territoire de 8528 ha dans le périmètre de protection
- 4500 ha maritimes et 4000 ha de zones humides, dont essentiellement des marais, endigués ou non (prairies humides et des roselières)
- Des espèces emblématiques présentes sur la réserve

Contexte agricole

- Sur la RNN, SAU de 1950 ha en zones humides (50% de la surface terrestre)
- Un peu plus d'une centaine d'exploitants sur les parcelles de la réserve via des conventions d'occupation temporaire
- Essentiellement polyculteurs-éleveurs et adhérents au GEPAES
- Sur la réserve, parcelles fauchées et/ou pâturées par des bovins élevés pour le lait (jeunes génisses en croissance) et la viande
- Exploitation des roseaux par 2 agriculteurs du Calvados : potentiel d'exploitation de 400 ha sur les 1000 ha de roselières avec 100-130 ha réellement utilisés



Pâturage dans les prairies de la rive sud (©Maison de l'Estuaire)

- Élevage et pâturage
- Exploitation des roseaux

Paysage de la RNN de l'Estuaire de la Seine (©Philippe Breard)

ACTIONS MENÉES

- Achat puis conversion de parcelles de grandes cultures et peupleraies en prairies pâturées/ fauchées
- Loyers réduits pour les agriculteurs
- Réglementation des activités agricoles via un cahier des charges : dates de fauche, fertilisation, ...
- Aide technique pour l'aménagement des parcelles pour l'élevage (entretien des clôtures, points d'abreuvement, ...) notamment dans le marais de Cresserval, et l'exploitation des roseaux (expérimentations pour rajeunir certaines zones de la roselière)
- Pâturage extensif par le troupeau de la réserve (55 chevaux Camargue et 9 vaches Highland) sur les parcelles n'ayant pas une vocation agricole, pour maintenir ouvert les prés salés et certaines zones en cours d'enrichissement

Focus

Restauration du marais de Cresserval

- Conversion de 250 ha de cultures en prairies, financée à 80% par l'AESN
- 2016 : déclaration d'utilité publique du marais de Cresserval
- 2016-2019 : achat des 800 ha de parcelles en cultures et en prairies par le Conservatoire du Littoral, avec indemnisations des agriculteurs. Gestion des parcelles confiée à la Réserve : exploitation par les agriculteurs selon le cahier des charges de la RNN
- Depuis 2018 : remise en prairies de 530 ha sur les 800 ha de parcelles cultivées (espèces semées et densité de semis définies par la RNN)
- Depuis 2021 : restauration des continuités hydrauliques et travaux d'aménagement (mise en place de clôtures, création/restauration de mares abreuvoirs, remise en état des fossés) sur les parcelles privées

1 exploitation bénéficie d'une dérogation pour cultiver des cultures fourragères à destination de son troupeau sur le marais de Cresserval car son siège se situe dans le marais



Roselière de la RNN (©Maison de l'Estuaire)



Pelodytes punctatus (©MHN)



Baldellia ranunculoides (©MHN)

Retours d'expérience

- +** Maintien d'une **agriculture extensive** sur la RNN
- Tensions qui se sont apaisées
- **Conflits d'usage** : tensions entre gestionnaires et agriculteurs, sur la gestion de l'eau, les dates de fauches, sur la fertilisation, la gestion des roselières, ...
- Manque d'exploitants de roseaux** : vieillissement de la roselière
- Intervention du Conservatoire du Littoral** : suppression des propriétés privés lors de la déclaration d'utilité publique
- Réunions** pour favoriser le discussion entre les acteurs
- Loyers réduits** pour les agriculteurs

Perspectives

- Gestion des effets du changement climatique
- Réduction de la période de récolte des roseaux : besoin de gelées (pour faire tomber les feuilles des roseaux), fauche avant la pousse du roseau vert de l'année et en dehors du printemps (enjeux avicoles et niveaux d'eau non adaptés)
- Risques d'apports de sel sur les parcelles agricoles
- Augmentation de l'apport en sédiments dans l'estuaire

Pour en savoir +



RNN Estuaire de la Seine
Martin Blanpain
Directeur de la Maison de l'Estuaire
02 35 24 80 00
martin.blanpain@maisondelestuaire.org



Forum des Marais Atlantiques
Lucas Degos
Pôle agroécologie
07 88 46 54 77
ldegos@forum-marais-atl.com



La stratégie foncière sur le bassin versant du Loing

Un projet soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Focus

Stratégie foncière sur le BV du Loing

- Démarche «pilote» d'abord lancée sur un secteur du bassin versant, à la demande de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- 2011-2012 : diagnostic écologique (inventaires terrain, identification des enjeux et menaces, ...) par le CEN CVL, deux prairies de la vallée de l'Ouanne cibles prioritaires (enjeux écologiques, facilite à la mise en place d'actions foncières)
- 2013-2018 : animation foncière par la SAFER45 (repérage des acquisitions potentielles, communication auprès des propriétaires, propositions d'actions)
- 2016-2018 : acquisitions de parcelles par l'EPAGE et délégation de leur gestion au CEN Centre-Val-de-Loire (mise en place d'un plan de gestion sur 10 ans), via des baux emphytéotiques de 33 ans
- 2019 : abonnement à Vigifoncier, alerte en cas de vente sur le territoire d'intérêt
- 2019-2021 : démarche d'appropriation de biens vacants sans maîtres par certaines communes (acquisition de parcelles et rétrocession à l'EPAGE) Poursuite de l'animation foncière, étendue à 4 autres secteurs du bassin versant

70 000 € de budget annuel, financé à 80% par l'AESN

Sur 501 propriétaires, 164 retours : 70 contre et 46 pour la vente

118 ha acquis entre 2015 et 2022
Prix d'achat : 5000€/ha (proche de la dominante de la valeur vénale des terres)

Prêt à usage gratuit des parcelles aux agriculteurs (5 ans renouvelable), avec cahier des charges à respecter

Réouverture des mares, élimination des EEE, restauration/entretien des roselières et des prairies humides



OBJECTIFS

- Préservation et restauration des zones humides
- Gestion des inondations
- Maintien et dynamisation de l'élevage extensif

TERRITOIRE

- Bassin versant du Loing de 415 000 ha, organisé en 14 sous-bassins versants
- 25 000 ha de zones humides, 3 000 km de cours d'eau, 11 affluents
- Différents types de milieux humides : prairies humides, mégaphorbiaies, roselières, forêts alluviales
- Des espèces d'intérêt patrimonial dans les milieux humides

PARTENAIRES

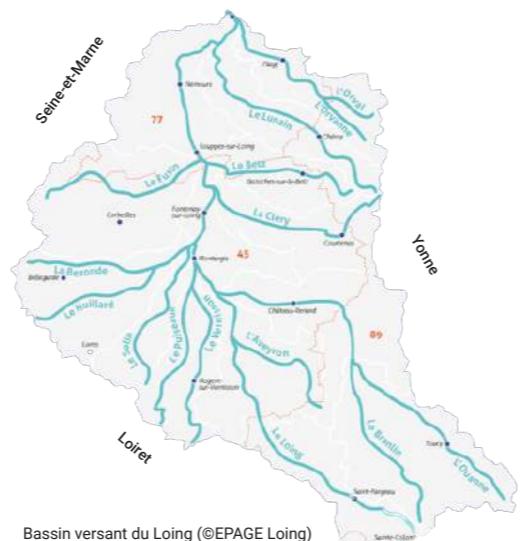
- TECHNIQUES : SAFER 45, CEN Centre-Val-de-Loire, EPAGE du bassin du Loing
- FINANCIERS : UE, AESN, Région Centre Val-de-Loire, Département du Loiret, PETR Gâtinaismontargois, EPAGE du bassin du Loing
- FONCIERS : Privés, EPAGE du bassin du Loing, communes

Contexte agricole

- 72% de la surface du bassin versant du Loing couverte par des zones agricoles
- Cultures de blé, orge, maïs et cultures industrielles essentiellement, un peu d'oléoprotéagineux
- Développement important de la populiculture en vallées alluviales
- Sur la vallée de l'Ouanne, environ 360 ha de prairies de fauche principalement sont entretenues par une 10aine d'agriculteurs
- Dynamique de groupe sur le territoire entre les agriculteurs : prêt de matériel, entraide, ...



- Élevage
- Prairies



Pour en savoir +

CEN Centre-Val de Loire
Antonin Jourdas
Chargé de mission territoriale
02 38 59 97 13
antonine45@cen-centrevaldeloire.org

Retours d'expérience

- + Dynamique lancée grâce à une forte **mobilisation des acteurs locaux** (communes acheteuses)
- + **Bonnes relations** avec les agriculteurs engagés dans un partenariat et parcelles **supplémentaires** à moindre coût pour les agriculteurs
- Projet d'abord perçu comme une **mise sous cloche**
- **Prix d'achat** concurrençant les autres agriculteurs acheteurs (prix de vente inférieur à 5000€/ha, lié au faible potentiel agronomique des terres)
- + **Discussions** avec les agriculteurs
- + Mise à disposition **gratuite** des parcelles
- + **Animation foncière** efficace de la SAFER 45

Perspectives

- Poursuite des acquisitions sur d'autres secteurs du bassin versant (Saint-Prive, Villegerv et Château Landon, ...) : restauration de zones humides, de zones d'expansion de crues
- Valorisation des broyats issus de l'entretien des haies et arbres têtards : partenariat avec des entreprises bois-énergie
- Partenariat avec les SAFER des 3 départements pour une stratégie foncière efficace, cohérente à grande échelle

EPAGE du bassin du Loing
Flora Pillette
Technicienne rivière Loing amont/Ouanne aval
06 84 91 26 13
f.pillette@epageloing.fr

Forum des Marais Atlantiques
Lucas Degos
Pôle agroécologie
07 88 46 54 77
ldegos@forum-marais-atl.com



L'agriculture sur les marais de Ver-sur-mer et Graye-sur-mer

Un projet soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

OBJECTIFS

- Maintien d'une agriculture extensive et d'un réseau hydraulique fonctionnel
- Partage de la connaissance sur les impacts des changements globaux sur les habitats et espèces
- Maintien de la fonctionnalité de la zone humide et de la biodiversité

TERRITOIRE

- Site Natura 2000 des «Marais arrières-littoraux du Bessin» sur 360 ha dont 60% appartiennent à des privés
- Différents types de milieux humides : marais arrières-littoraux comprenant des tourbières, prés salés, prairies humides, mégaphorbiaies, fossés et mares saumâtres
- Dépressions situées derrière un cordon dunaire, caractéristiques des marais arrières-littoraux calvadosiens
- Des espèces d'intérêt patrimonial

Contexte agricole

Sur les marais :

- Prairies : 107 ha en pâturage équin et bovin et fauche.
- Cultures : 25 ha, blé tendre d'hiver, maïs, orge

Exploitation des roseaux sur 20 ha pour la fauche

16 agriculteurs sur les marais en majorité en élevage :

- 6 exploitants dans le marais de Graye-sur-mer
- 10 exploitants dans les marais de Ver-sur-mer

- Élevage
- Départs en retraite sans reprise

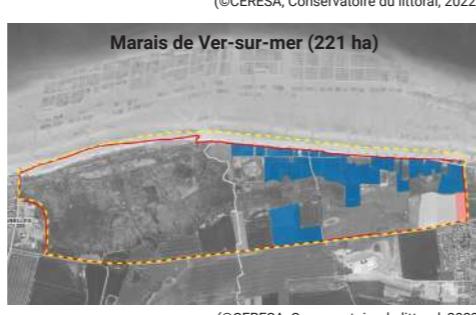
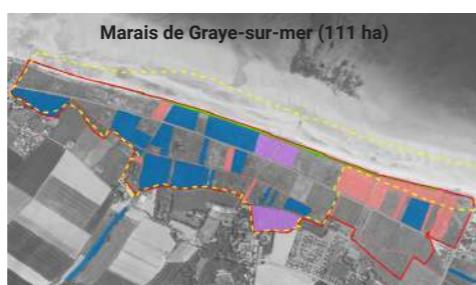


Pâturage dans le marais de Ver-sur-mer (©DREAL Normandie)



PARTENAIRES

- | | |
|---------------|---|
| TECHNIQUES | Etat, Département du Calvados, Communes de Graye-sur-mer et Ver-sur-mer, agriculteurs |
| SCIENTIFIQUES | OFB, CEN Normandie, CBN de Normandie |
| FONCIERS | Conservatoire du Littoral (15% Ver et 27% Graye) |



ACTIONS MENÉES

- Établissement de conventions agricoles avec deux éleveurs : 1 agriculteur avec 12 ha de prairies, gérées en pâturage et fauche tardive et 1 agriculteur en AB
- Suivi des passereaux prairiaux et paludicoles : Pipit farlouse, Bruant jaune, Bruant des roseaux, Phragmite des joncs, Bergeronnette flaveole, Locustelle tachetée
- Restauration de mares, cladiaies, marais : coupe des saules et exportation

Focus

Les conventions temporaires d'usage agricole

Qu'est-ce-que c'est ?

Les COTUA correspondent à des types de convention pour l'utilisation agricole de parcelles appartenant au Conservatoire du Littoral, avec des parcelles déclarables à la PAC

Engagement pour 5 ans, loyer réduit de 60€/ha/an en échange du respect d'un cahier des charges (chargement, dates de fauche et de mise en pâture, traitements antiparasitaires, ...)

Les étapes

- 1) **Mise en vente** de parcelles par les propriétaires
- 2) **Achat** par le Conservatoire du Littoral propriétaire (contacté en priorité si parcelle située sur la zone de préemption)
- 3) **Établissement de conventions agricoles** avec les agriculteurs :
 - appel à candidatures
 - élection « sur dossier » des exploitants qui semblent être le plus en accord avec la gestion souhaitée en faveur de la biodiversité
 - prise en compte d'autres critères de sélection : proximité du siège d'exploitation, matériel agricole en propriété propre, motivations de l'exploitant, jeune agriculteur



Marais de Ver-sur-mer (©ASA du marais de Ver-sur-mer)



Vertigo mouliniana (©MNHN)



Hippuris vulgaris (©MNHN)

Retours d'expérience

- Engagement **volontaire** des agriculteurs
- Appui financier aux agriculteurs via le **loyer réduit**
- Difficultés à **trouver de nouveaux agriculteurs** prêts à s'engager dans des conventions précaires à contraintes environnementales
- Importance de **rencontrer, dialoguer, écouter** les agriculteurs du territoire
- Importance de connaître **le fonctionnement des exploitations agricoles**

Perspectives

- Changement climatique : étudier le devenir de l'agriculture dans les marais
- Sensibilisation des agriculteurs non engagés dans des conventions
- Adaptation des conventions pour convenir au mieux aux milieux à préserver
- Contractualisation de MAEC pour une incitation financière plus attractive



L'agriculture sur la réserve naturelle régionale des Tourbières du Morvan

Un projet soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

OBJECTIFS

- Maintien de l'élevage extensif sur le territoire : entretien des milieux, sensibilisation et activités économiques
- Adaptation de la pression de pâturage au milieu : pas de pâturage sur les milieux tourbeux, pression faible/modérée sur les prairies paratourbeuses

TERRITOIRE

- Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan située dans le Parc Naturel Régional du Morvan
- Réserve de 266 ha, répartis sur 12 sites, de 4 à 58 ha, comprenant 8 tourbières, représentant 18% de sa surface
- Différents types de milieux humides : tourbières, prairies para-tourbeuses et étangs tourbeux (étangs artificiels avec parties tourbeuses)
- Des espèces d'intérêt patrimonial

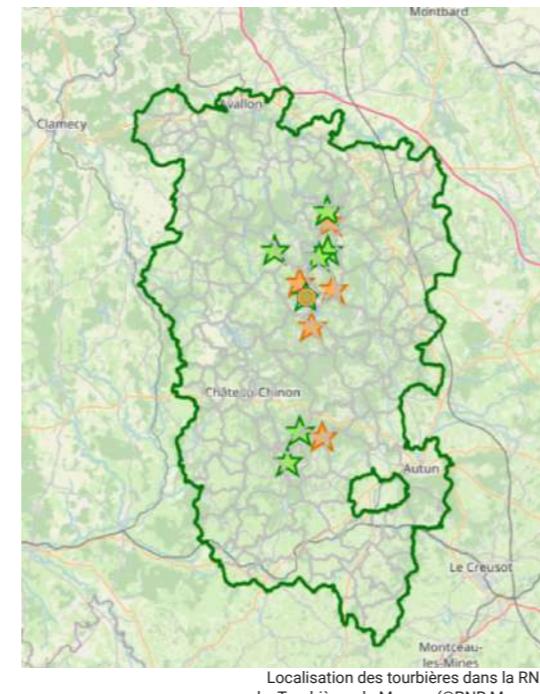
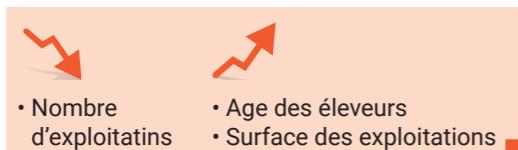
Contexte agricole

Le Morvan, un territoire agricole : 55% de surface agricole, dont 70% en prairies permanentes (élevage bovin viande extensif)

Sur la Réserve, 38% de surface agricole, exclusivement en prairies permanentes

Plusieurs possibilités pour le pâturage au sein de la RNRTM :

- troupeau de la réserve en régie,
- partenariat avec des éleveurs (conventions et baux ruraux)
- gestion agricole par des propriétaires privés



ACTIONS MENÉES

- Entretien des prairies tourbeuses grâce au pâturage : troupeau de la Réserve en régie (38 Highland) sur 40 ha
- Partenariats agricoles (bail rural à clauses environnementales, contrat de prêt à usage, convention d'hivernage - bovins charolais ou Highland et chevaux Connemara) sur 100 ha cahier des charges à respecter
- Reconversion d'anciennes plantations résineuses en boisements d'essences autochtones spontanés
- MAEC sur 95 ha : en 2015-2022, «Système herbager pastoral»
- Convention de gestion raisonnée du parasitisme avec les éleveurs de la RNR et du PNR en cours d'élaboration

Focus

Gestion raisonnée du parasitisme

Comment ?

- Journées de sensibilisation/formation à destination des vétérinaires
- Élaboration d'une convention «Gestion raisonnée du parasitisme»
- Réunions de groupe sur le sujet à destination des éleveurs signataires de la convention

Financements de la convention

- AESN et Région Bourgogne Franche-Comté
- 1^{ère} année : 100%, 2^{ème} année : 50%, 3^{ème} année : 0% prenant en compte les analyses, l'audit parasitaire, la visite annuelle du vétérinaire

Où et quand ?

- 1^{ères} conventions signées espérées en 2023
- Modèle transposé en dehors de la Réserve : PNR du Morvan bassin Loire-Bretagne



Arvicola sapidus (©MNHN)



Sympetrum danae (©MNHN)



Tourbière du Morvan (©PNR Morvan)

Retours d'expérience



- Maîtrise foncière de 80% de la réserve : BRE ou convention sur une majorité de sa surface
- Pratiques d'élevage plutôt extensives : pas de remise en cause des pratiques habituelles



- Temps nécessaire au suivi des partenariats et du respect des cahiers des charges
- Peu d'outils pour éviter les pratiques agricoles problématiques au regard des enjeux de la réserve



- Autres formes de partenariats pour travailler avec les éleveurs hors maîtrise foncière

Perspectives

Site pilote du projet Natur'Adapt concernant les impact du changement climatique sur les tourbières :

- diagnostic de vulnérabilité
- stratégie d'adaptation via la restauration du fonctionnement hydrologique des sites et la réduction des pertes d'eau en amont sur le bassin versant

Projets de restauration de tourbières et acquisition nouvelles parcelles dans le cadre du prochain plan de gestion à partir de 2025

Pour en
savoir +



RNR Tourbières du Morvan
Christine Dodelin
Parc naturel régional du Morvan
03 86 78 19 19
christine.dodelin@parcdumorvan.org



Forum des Marais Atlantiques
Lucas Degos
Pôle agroécologie
07 88 46 54 77
ldegos@forum-marais-atl.com



Paiements pour Services Environnementaux dans le Parc naturel régional Haute-Vallée de Chevreuse

Un projet soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

OBJECTIFS

- Préservation, confortement, densification du réseau de mares, qui constitue une Trame Verte et Bleue
- Objectif de 50 mares et mouillères accompagnées par le Parc en 2023 (20 mares déjà accompagnées en 2020)

TERRITOIRE

- Territoire du PNR s'étendant sur **25 600 ha**
- 330 km** de rivières, répartis sur 5 bassins versants
- 1420 ha** de zones humides
- Environ **200 mares et mouillères** sur le plateau agricole de Cernay-Limours (secteur situé au sud-est du Parc), dont plus de 125 situées dans des parcelles en grandes cultures

Mare : étendue d'eau dont le renouvellement est limité, et de surface comprise entre 50 et 5 000 m²

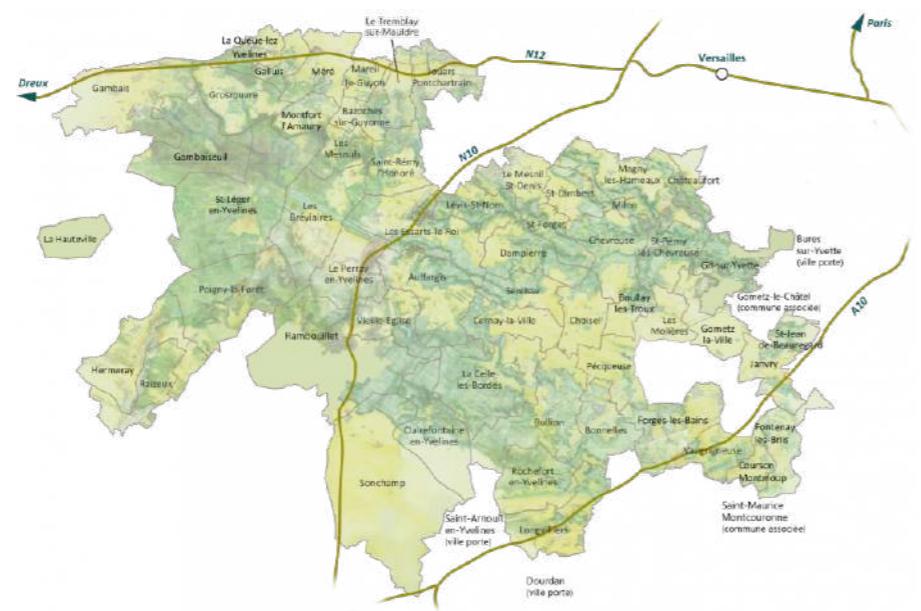
Mouillère : mare temporaire n'étant pas en eau plus de 5 ans consécutifs

Contexte agricole

- 40% de la surface du Parc occupée par l'agriculture, essentiellement grandes cultures (blé, pois, colza, maïs, féverole) et un peu de prairies
- Environ 40 exploitations agricoles situées dans le PNR, dont 15 en AB et 6 éleveurs en filières courtes
- Animation d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) par le PNR : 15 mares et mouillères concernant 6 agriculteurs du plateau Cernay-Limours, depuis 2015



Mouillère du plateau de Cernay-Limours (@PNR HVC)



Périmètre du Parc Naturel Régional de la Haute-Vallée de Chevreuse (@PNR HVC)

RNR Etangs de Bonnelles (©PNR Haute-Vallée de Chevreuse)

ÉLABORATION DE PSE «MARES ET MOUILLÈRES» SUR LE PLATEAU DE LIMOURS

Projet portant sur 7712 ha du plateau de Limours, comportant 6920 ha de Surface Agricole Utile

Budget de 15 650€ alloués par l'AESN sur 5 ans, pour 2 agriculteurs

Critères d'éligibilité : mares et mouillères au niveau d'une zone à enjeux écologiques, non cumul avec MAEC ou aides AB : 20 exploitations éligibles et 8 exploitations cibles

Processus de mise en œuvre :

- Diagnostic territorial : synthèse des connaissances, diagnostic des enjeux (eau, biodiversité)
- Concertation avec les agriculteurs : réunions, entretiens, ateliers de réflexion avec des conseillers de la Chambre d'Agriculture
- Élaboration du dispositif et perfectionnement avec les agriculteurs engagés

En 2022 : 2 contrats signés pour 5 ans sur 1.24 ha et 7 mouillères, ainsi que 0.08 ha et 1 mare

Focus

Les indicateurs du PSE

Indicateur 1 : Densité de mares et mouillères

Nombre de mares par 100 ha avec pondération à 85% de l'indicateur 1 pour le calcul de la note

Rémunération différenciée en fonction de l'entretien, la création et la restauration avec les équivalents suivants :

- 1 mare de 500 m² = 1 équivalent mare
- 1 mare de S > 500 m² = S/500 équivalent mare
- 1 mouillère de 500 m² = 0.25 équivalent mare

Cahier des charges pour l'entretien, la restauration et la création des mares. Réalisation d'un diagnostic, plan de gestion et suivis annuels.

Indicateur 2 : Bandes enherbées % de surface en bande enherbée sur la zone à enjeu, sur l'ensemble de la SAU

Largeur des bandes comprise entre 5 et 15 m

Cahier des charges pour la création et l'entretien des bandes enherbées



Mouillère du plateau (@PNR HVC)



Hyla Arborea (@PNR HVC)



Littorella uniflora (@PNR HVC)

Retours d'expérience

+ 2 premières contractualisations qui permettent de **tester** la méthode et d'**expérimenter** la mise en place d'un PSE

- **Refus** de 5 agriculteurs sur 8 envisagés (montant de la rémunération trop faible, mares et mouillères présentant **peu d'intérêt** pour des agriculteurs)

Nouveau dispositif difficile à appréhender pour le PNR et les agriculteurs

Restreindre sur une **petite zone à titre expérimental**

Animation territoriale pour mobiliser et accompagner les agriculteurs

Évaluer en amont le **nombre d'agriculteurs** intéressés

Perspectives

Poursuite potentielle du PSE après les 5 ans de contractualisation

Accompagnement du PNR pour la création, l'entretien, la restauration de mares, à destination de particuliers, d'agriculteurs et des communes

Proposition de mise en commun de matériel adéquat pour l'entretien des mares et des mouillères

Pour en
savoir +



PNR Haute Vallée de Chevreuse
Flore Lenglet
Chargée de mission agriculture durable
06 71 27 01 38
f.lenglet@parc-naturel-chevreuse.fr



Forum des Marais Atlantiques
Lucas Degos
Pôle agroécologie
07 88 46 54 77
ldegos@forum-marais-atl.com



L'agriculture sur le bassin versant de l'Yères

Un projet soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

OBJECTIFS

- Limiter du ruissellement et de l'érosion
- Limiter les pollutions dans l'eau (dont agricoles)
- Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité associée

TERRITOIRE

- Bassin versant de 31 100 ha, dont 775 ha de zones humides (dont 90% sont agricoles), contenant 44km de cours d'eau et une façade littorale de 18 km
- Site Natura 2000 de la Vallée de l'Yères sur 960 ha
- Différents types de milieux humides (prairies humides, prés salés) et des espèces patrimoniales
- Gestion de l'eau sur le bassin encadrée par l'élaboration d'un SAGE "Vallée de l'Yères"

PARTENAIRES

- | TECHNIQUES | ASSOCIATIONS |
|------------|--|
| | Association Syndicale des Propriétaires Riverains de l'Yères (ASPRY), Syndicat mixte du bassin versant de l'Yères (SMBVY), CEN Normandie, Syndicat Mixte du Littoral 76, Conservatoire du Littoral |
| FINANCIERS | ASSOCIATIONS |
| | AESN, Région Normandie, Département Seine-Maritime, DREAL Normandie |
| FONCIERS | ASSOCIATIONS |
| | Conservatoire du Littoral, CEN Normandie, Syndicat mixte du bassin versant de l'Yères, communes, particuliers |

SAGE VALLÉE DE L'YÈRES (2020) : DES DISPOSITIONS POUR CONCILIER AGRICULTURE ET PRÉSÉRATION DES ZONES HUMIDES

- Maintenir des prairies et bandes enherbées. Conseiller sur les pratiques culturales Limiter l'agrandissement des parcelles
- Accompagner vers des systèmes à faibles niveaux d'intrants comme l'agriculture biologique Améliorer les conditions de stockage, manipulation, traitement des produits phytopharmaceutiques Mettre en place un observatoire des épandages
- Préserver et restaurer les zones humides, ainsi que les milieux et habitats associés :
 - accompagner pour la gestion des parcelles,
 - promouvoir MAEC et ORE,
 - acquérir des parcelles

Contexte agricole

- L'agriculture, espace prédominant sur le bassin versant
- 46% de terres arables (dont 23% de cultures d'hiver, 16% de cultures de printemps et 4% de maïs)
- 21% de prairies (environ 6000 ha en 2023)
- Environ 400 exploitations agricoles en polyculture-élevage (bovin allaitant) essentiellement
- Entre 1988 et 2010, diminution de 4% de la surface en prairie et 12% de la surface en terres arables
- Entre 2016 et 2023, diminution de 7% de la surface en prairie (perte de 449ha)

SAGE Vallée de l'Yères (2020,2023)



MOYENS MIS EN OEUVRE

Le SAGE : feuille de route pour concilier usage et gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur le bassin

Natura 2000 : un classement pour concilier préservation de la biodiversité et activités humaines sur des zones à forts enjeux écologiques

Acquisition de parcelles : environ 50 ha de zones humides acquises grâce à la veille réalisée par le SMBVY via une convention avec la SAFER. Établissement de BRE (baux ruraux environnementaux) et de MAEC par le SMBVY

MAEC ZH en 2023 : 20 exploitations, 222 ha dont 132 ha avec gestion raisonnée

Appui aux agriculteurs : pose d'abreuvoirs, passages à gué pour permettre aux bovins de traverser le cours d'eau, installation de clôtures pour la mise en défens des berges

Limitation de l'érosion et du ruissellement : plantation de haies, création de fascines (assemblage de branchages), accompagnement des agriculteurs, collectivités et particuliers pour la création/rehabilitation de mares

Retournement de prairies :

- Avis consultatif du syndicat
- Règle 3 du SAGE : « Protéger les zones humides pour éviter leur dégradation »
- Règle 4 du SAGE sur la compensation des zones humides dégradées (coefficients de compensation de 250 et 300%)



Focus

MAEC

Les **mesures agro-environnementales et climatiques** : aides de la PAC qui compensent les manques à gagner dus à la mise en place de pratiques agricoles favorables à l'environnement

Deux types de MAEC animées par le syndicat mixte : systèmes (échelle de l'exploitation) et localisées (échelle de la parcelle)

Les **MAEC zones humides** (localisées) :

- MHU1 "Préservation des milieux humides" - fertilisation raisonnée (50 UN/ha/an), chargement max 1,4 UGB/ha/an
- MHU2 "Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par pâturage" - pas de fertilisation azotée, chargement 1,2 UGB/ha/an

Selon les habitats et espèces présentes sur les parcelles visées et les pratiques de l'exploitant : adaptation du plan de gestion et incitation à la contractualisation de mesures les plus ambitieuses pour la préservation des milieux (biodiversité, retard d'utilisation, etc...)



©Syndicat du bassin versant de l'Yères



Butomus umbellatus (©MHNH)



Erythromma najas (©MHNH)

Retours d'expérience

- Engagement de quelques nouveaux agriculteurs dans les MAEC
- Entretien des parcelles publiques par les exploitants : gain de temps et financier pour le syndicat
- Déclin de l'élevage et développement des céréales, oléagineux, protéagineux
- Dialogue avec les agriculteurs
- Incitations économiques (loyer très réduit pour les agriculteurs en BRE)
- Agriculture déjà tournée vers l'élevage sur le territoire

Pour en savoir +



Syndicat mixte bassin versant Yères
Faustine Watroba
Animatrice ZH Natura 2000
06 77 21 60 36
f.watroba-smbvyc@orange.fr



Forum des Marais Atlantiques
Lucas Degos
Pôle agroécologie
07 88 46 54 77
ldegos@forum-marais-atl.com

Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte

L'agriculture sur les marais de la Souche

Un projet soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

OBJECTIFS

- Gestion écologique des milieux adaptée aux parcelles
- Maintien et renforcement du pâturage sur les marais
- Soutien des agriculteurs engagés sur le territoire

TERRITOIRE

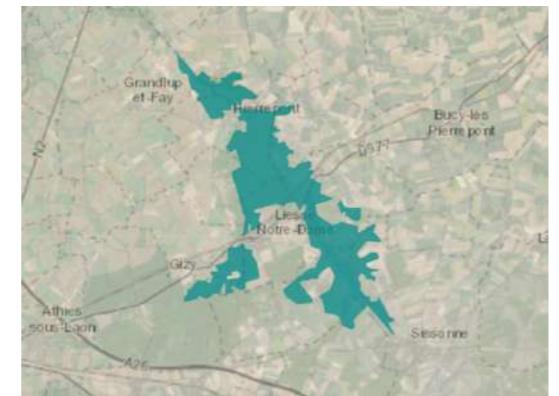
- Marais d'environ 3000 ha, constitué de 1800 ha de milieux tourbeux
- Site Natura 2000 «Marais de la Souche», de 2410 ha, sur lequel se trouvent 1225 ha de zones humides dont des marais, des tourbières alcalines et 150 km de fossés
- 625 ha de zones humides sont gérées par des structures dédiées (CEN Hauts-de-France, AMSAT, La Roselière, ASMSL)
- Contrat Territorial Eau et Climat 2022-2025 «Marais de la Souche» comprenant un axe sur la préservation des zones humides et de la biodiversité, avec un budget de 920 000€ financé par l'AESN

Contexte agricole

- Territoire historiquement drainé pour y développer des activités agricoles
- Marais intégré dans un bassin **populicole** et entouré de **plaines agricoles** où une agriculture céréalière intensive se développe
- Sur le site Natura 2000 : 23 exploitants recensés en 2020, sur 158 ha, dont 96% de prairies permanentes gérées de manière extensive
- Sur les **marais** : polyculture-élevage **bovin allaitant** (Limousine et Charolaise essentiellement), et **prairies** fauchées et/ou pâturées



- Élevage Prairies humides
- Maïsiculture Populiculture



Pour en savoir +



Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France
Nicolas Caron
Chargé d'études scientifiques
06 43 89 60 00
n.caron@cen-hautsdefrance.org

DIFFÉRENTES ACTIONS MENÉES

Gestion des parcelles par **pâturage et fauche**

- 52 ha pâturés, 70 ha fauchés puis pâturés, 3,5 ha fauchés exclusivement
- Des parcelles pâturées par les **agriculteurs** en lien avec le **CEN** : 3 éleveurs pour 80 bovins (BRE, prêts à usages)
- Des parcelles pâturées par les **agriculteurs** en lien avec l'**AMSAT** via des conventions d'usage
- Des parcelles pâturées par le troupeau de l'**ANP**, via un partenariat avec l'**AMSAT** jusqu'en 2022 et la **Roselière** : Bretonne pie noir (bovins), Ouessant (ovins) et Camargue (équins)

Animation de **MAEC** par le **CEN HdF** et la Chambre d'agriculture de l'Aisne pour accompagner les pratiques d'élevage extensives aux alentours du site : 15 exploitants sur 270 ha pour la campagne 2015-2022

Conversion de peupleraies en prairies, remises en herbe d'anciennes cultures

Life Anthrofopens jusqu'en 2025 : restauration de prairies humides, tourbières et marais (4,5 ha au total)

Focus

L'Association Nature et Pâturage

Création en 2005

Objectifs de mettre en place un **pâturage bovin extensif** sur les marais et **soutenir une race** à faible effectif (Bretonne pie noir)

Mise en commun de 13 bovins par 9 particuliers pour créer un **troupeau**

Solution adaptée pour répondre aux besoins de gestion de la RNN du marais de **Vesles-et-Caumont**, localisée sur les marais de la Souche

Mise à disposition du troupeau de l'**ANP** à La Roselière (gestionnaire de la RNN) pour le pâturage des parcelles des marais

Surveillance du troupeau par l'**ANP**



Marais de la Souche (©David Frimin)



Burhinus oedicnemus (©MNHN)



Butorides stellaris (©MNHN)

Retours d'expérience



Pâturage **très efficace** pour la gestion des marais
Pâturage intéressant **financièrement** pour les agriculteurs et les gestionnaires



Difficulté à trouver des éleveurs et des éleveuses ayant des **races rustiques**
Surveillance régulière des troupeaux chronophage, difficultés pour la mise en pâture et risques d'**enrichissement** de certains secteurs



Appui de l'**ANP** pour le pâturage
Proposition de **pâtures pour l'hiver** (sur des parcelles non sensibles) aux agriculteurs
Connaissance des **agriculteurs** du territoire et de leurs **besoins**

Perspectives

Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale sur la partie Nord

Soutien à l'**élevage extensif et développement du pâturage**

Poursuite de la **restauration** et du **développement d'un réseau de prairies fonctionnelles**

L'agriculture sur les marais de la Dives

Un projet soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

OBJECTIFS

- Maintien de l'élevage extensif et des autres activités économiques (pêche, tourisme, chasse)
- Préservation du milieu pour la ressource en eau et la biodiversité (oiseaux migrateurs notamment)

TERRITOIRE

- Territoire de 30 000 ha, dont 10 300 ha de marais
- 1830 ha labellisés «Territoire de faune sauvage», label européen indiquant l'engagement des sites pour une gestion durable des ressources
- Différents types de milieux humides : marais doux, prairies inondables

Contexte agricole

- Élevage extensif bovins allaitants et laitiers
- Environ 8000 ha de zones humides en prairies de fauche et pâtures, dont 6400 ha déclarés à la PAC et 630 ha de grandes cultures
- Développement de la populiculture (390 ha)
- Périmètre du PAEC sur près de 30 000 ha correspondant aux limites élargies du territoire



• Activité d'élevage



Marais de la Dives (©Michel Duhay)

DIFFÉRENTES ACTIONS MENÉES

Restauration et gestion de zones humides : travail sur la gestion des niveaux d'eau, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, maintien de bandes enherbées, entretien des marais

Accompagnement des agriculteurs :

- Mise en place de MAEC depuis 2015
- Réalisation d'audits agricoles (état des lieux des pratiques agricoles pour adapter les outils et les MAEC)
- Concours «Prairies fleuries» de 2016 à 2019 pour valoriser le travail des agriculteurs

Suivi de la biodiversité sur 9 parcelles de céréales converties en prairies

Limitation du développement des peupleraies et reconversion en prairies

Pratiques agricoles et sylvicoles favorables à la biodiversité : fauche hors période de nidification avec barres d'effarouchement, coupe centrifuge, circulation contournant les milieux fragiles, utilisation d'essences locales

Focus

Les MAEC

MAEC localisées : création de prairies, entretien des mares, gestion des roselières, préservation des milieux humides (prairies permanentes, amélioration de la gestion par le pâturage, maintien en eau des zones basses), protection des espèces

Animation par FNE Normandie, budget de 3 millions € pour les contractualisations de 2023

Environ 60 exploitants engagés pour 2023-2028, sur 3000 ha de zones humides environ



Lanius collurio (©MNHN)



Leucojum aestivum (©MNHN)



Le «grand canal» des marais de la Dives (©M. d'Auge)

Retours d'expérience

- Environ 60% des agriculteurs consultés se sont engagés dans des MAEC contribuant à la préservation des services écosystémiques
- Peu d'aires protégées sur les marais -> manque de contraintes réglementaires et difficultés pour l'obtention de financements
- Manque d'un portage politique local fort pour la préservation des marais
- Réunions d'informations, de consultations en groupe
- Discussions en bilatéral au cas par cas
- Entretien de bonnes relations avec les agriculteurs

Perspectives

- Nouvelles surfaces engagées en MAEC en 2024
- Formations obligatoires MAEC pour les exploitants agricoles
- Travail autour des ORE : réflexion pour un déploiement de l'outil auprès des propriétaires privés sur les marais de la Dives
- Meilleures connaissances du fonctionnement hydraulique du marais

Pour en savoir +



CREPAN
Julien Benoist
Chargé de mission agriculture et biodiversité
07 49 15 36 87
benoist@fne-normandie.fr



Forum des Marais Atlantiques
Lucas Degos
Pôle agroécologie
07 88 46 54 77
ldegos@forum-marais-atl.com

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques en Pays de Bray

Un projet soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

OBJECTIFS

- Maintien du pastoralisme, limitation de la mise en culture des prairies, entretien du bocage et des mares pour préserver les trames vertes et bleues
- Accompagnement à la diversification des revenus agricoles et promotion des productions agricoles locales

TERRITOIRE

Le Pays de Bray

- Territoire de 10 km de large, 80 km de long, **130 000 ha**
- Vaste **dépression humide** entourée de 2 côtes crayeuses

Les zones humides du Pays de Bray

13 360 ha de zones humides et 520 km de cours d'eau : prairies humides et mares essentiellement, formations forestières humides, tourbières, landes, mégaphorbiaies et roselières
Localisées essentiellement dans le site Natura 2000 du 'Pays de Bray humide' : territoire de **3330 ha** animé par le PETR et situé dans le fond de la boutonnière (environ **1500 ha** de zones humides dans ce site)

Contexte agricole

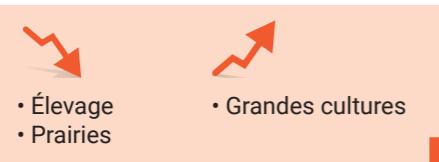
80% de territoire avec de l'agriculture, dont **1/3** cultivé en **céréales** et **1/3** en **prairies**

1300 exploitations en polyculture/élevage **bovins lait et bovins viande** majoritairement. Plateaux cultivés (céréales, colza, tournesol), fonds de vallées dédiés à l'élevage (prairies humides, maïs) et coteaux boisés

Sur le site Natura 2000 plus spécifiquement, **2700 ha** de surfaces agro-pastorales, soit 85% du site dont **2/3** de prairies

Plusieurs circuits de **valorisation** des produits : industries agroalimentaires présentes sur le territoire, AMAP, vente directe

Appellations : AOP Neufchâtel, IGP Volaille de Normandie, AOC Calvados, ...



Mare du Pays de Bray. (©L'Eclaireur-La Dépêche)



PARTENAIRES



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Seine-Maritime, Chambres d'Agriculture Seine-Maritime et Oise, CEN Hauts-de-France, CEN Normandie



Régions Normandie et Hauts-de-France, AESN, Communauté de Communes du Pays de Bray, Union Européenne

Contexte agricole

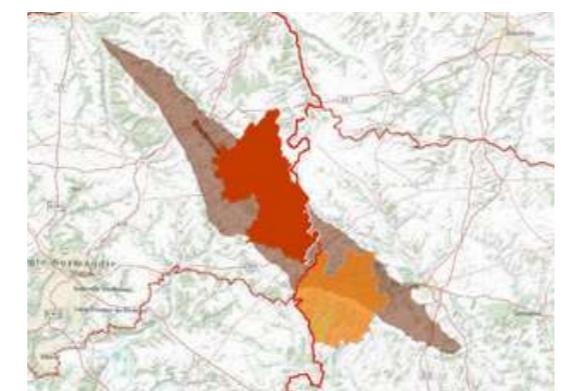
80% de territoire avec de l'agriculture, dont **1/3** cultivé en **céréales** et **1/3** en **prairies**

1300 exploitations en polyculture/élevage **bovins lait et bovins viande** majoritairement. Plateaux cultivés (céréales, colza, tournesol), fonds de vallées dédiés à l'élevage (prairies humides, maïs) et coteaux boisés

Sur le site Natura 2000 plus spécifiquement, **2700 ha** de surfaces agro-pastorales, soit 85% du site dont **2/3** de prairies

Plusieurs circuits de **valorisation** des produits : industries agroalimentaires présentes sur le territoire, AMAP, vente directe

Appellations : AOP Neufchâtel, IGP Volaille de Normandie, AOC Calvados, ...



Boutonnière du Pays de Bray (marron), Communauté de Communes du Pays de Bray (orange) et PETR du Pays de Bray (rouge) ©Communauté de Communes du Pays de Bray

Pour en savoir +



PETR du Pays-de-Bray
Florian Stevenin
Chargé de mission agro-environnement
07 68 15 00 77
florianstevenin@paysdebray.org

PLUSIEURS ACTIONS MENÉES

Guide des producteurs locaux en vente directe du PETR paru en 2021 avec carte, annuaire, informations sur les marchés et événements du territoire, recettes de cuisine de saison

Accompagnement de la filière bio : organisation d'événements pour mieux faire connaître les filières bio locales aux élus et aux habitants du territoire (Lait BioBray et Bio Normandie)

MAEC depuis 2008 : entretien de 102 arbres, 1.6 km de fossés, 53 km de haies, 58 mares, 410 ha de prairies

MAEC 2023 : 83 exploitations engagées, pour une surface de 3500 ha, centrée sur la partie humide du territoire

- Des MAEC système : eau, bien-être animal, autonomie fourragère, systèmes herbagers/pastoraux des exploitations

- Des MAEC localisées : mares, IAE

Acquisition et gestion de 155 ha, dont 110 ha de zones humides, par le CEN en gestion avec des éleveurs locaux

Focus

MAEC «Biodiversité - Mares»

La mesure en bref

Au niveau des sites Natura 2000, zones humides et bassins d'alimentation et captage faisant l'objet d'un PAEC

Une 40aine de mares (12 agriculteurs) engagées en MAEC «Restauration/entretien» pour un contrat de 1 an, indemnisée 62€/mare/an cumulable avec d'autres MAEC

Retour sur la mesure

Mesure pertinente car réseau de mares important sur le territoire, et permet de répondre à des enjeux paysagers et écologiques (Triton crêté)

Mesure insuffisante économiquement : ne couvre pas tous les coûts d'entretien

Mesure chronophage : un plan de gestion spécifique à chaque mare

Résultat positif : accompagnement à la préservation des mares, sensibilisation et formation des agriculteurs, suivi des mares



Lucanus cervus (©MHN)

Triturus cristatus (©MHN)

La boutonnière du Pays de Bray (©Office de tourisme Pays de Bray)

Retours d'expérience



- Valorisation économique d'éléments déjà présents dans les prairies via les MAEC
- Engagement de nouveaux agriculteurs dans les MAEC



- Méfiance en raison du cahier des charges parfois contraignant et du volet administratif (retard de paiements, contrôle, ...)



- Communication : réunions d'informations, de consultations, lettre d'information, courrier, ...
- Accompagnement des agriculteurs

Perspectives

Organiser une filière bois pour valoriser les arbres et le bocage

Poursuite de l'animation du site Natura 2000 Pays de Bray Humide et des MAEC

Sensibilisation des élus à l'Agriculture Biologique

Réflexion pour la mise en place d'un projet de restauration de prairies humides

Agriculture sur la plaine alluviale de la Bassée

Un projet soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

OBJECTIFS

- Préservation des prairies humides alluviales du territoire, intégrées dans la trame verte et bleue régionale en y maintenant une agriculture extensive
- Valorisation, gestion et restauration des zones d'expansion des crues

TERRITOIRE

- Vaste plaine alluviale de 40 000 ha
- Site Natura 2000 «Bassée et plaines adjacentes» de 27 640 ha
- Réserve Naturelle Nationale «La Bassée» de 854 ha dont 522 ha en zone humide
- Déficients types de milieux humides : forêts alluviales, prairies inondables, roselières, marais, tourbières

Contexte agricole

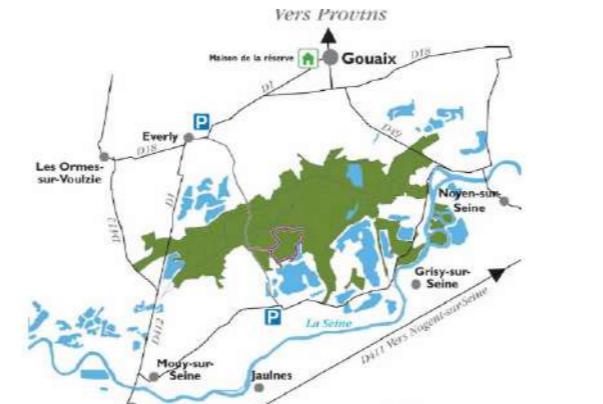
Historiquement, territoire source de foin de bonne qualité pour les chevaux de Paris

Sur le site Natura 2000 « Bassée et plaines alluviales adjacentes » :

- 16 600 ha de SAU en majorité des cultures céréalières
- Grandes exploitations avec des parcelles parfois très morcelées dans la plaine alluviale
- Peu de valorisation locale de l'élevage
- Développement de la Silphie perlée, culture à bas niveau d'intrants, et utilisée pour la méthanisation



- Élevage et prairies humides : 80% des prairies humides ne sont pas pâturées
- Populiculture
- Grandes cultures
- Déprise agricole
- Dégénération des prairies



Secteur de la plaine alluviale de la Bassée, avec délimitation de la RNN de la Bassée en vert (© Réserve Naturelle La Bassée)

Pour en savoir +



Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne
Raphaëlle Solé
Manon Chautard
Chargée de missions
03 25 80 50 50
mchautard@cen-champagne-ardenne.org

© Forêt alluviale de la Bassée (©RNF)

ACTIONS MENÉES

- Politique d'acquisition foncière menée par l'AESN depuis les années 2000 pour protéger les aquifères (cf focus)
- Contractualisation de MAEC sur le site Natura 2000 «Bassée et plaines alluviales adjacentes» : en 2020, 52 exploitations engagées pour 400 ha contractualisés (250 ha en création de prairies et 150 ha en gestion extensive)
- Projet pilote pour les zones d'expansion des crues : aménagement d'un espace de 360 ha pour limiter les dégâts en cas de crue de la Seine (travaux débuté en 2022)
- Mise en place d'un observatoire des terres agricoles inondées
- Projet «Préservation des prairies humides de la Bassée dans l'Aube» (2017-2020) pour la préservation des prairies humides semi-naturelles du territoire

Focus

Gestion de parcelles par le CENCA

- 917 ha acquis par l'AESN, dont une partie est gérée par le CEN Champagne-Ardennes
- Tous milieux confondus, 17 sites, soit 150 ha gérés par le CEN et 7 agriculteurs partenaires
- Prairies fauchées 1 fois/an (date à définir selon des enjeux écologiques et les attentes de l'agriculteur), avec maintien d'une bande refuge
- Marais et tourbières pâturés par des bovins (Highland cattle, Charolaise et Aubrac), entre mai et novembre
- Plusieurs partenariats possibles : mise à disposition gratuite des parcelles avec un cahier des charges à respecter ; prestation avec rémunération de l'agriculteur ; convention de gestion sur 10 ans, baux ruraux à clauses environnementales



Neomys Fodiens (©MNHN)



Prairie humide à Pont-sur-Seine (©RNN Bassée)



Utricularia Vulgaris (©MNHN)

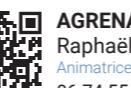
Retours d'expérience



- Relationnel positif entre les acteurs du territoire une fois le partenariat établi
- Nombreux projets complémentaires sur le territoire



- Régression des prairies, qui subissent des pressions fortes
- Trouver des éleveurs locaux pour la gestion des parcelles
- Démarche de concertation, communication
- Valorisation économique des prairies
- Dynamique de groupe



AGRENABA
Raphaëlle Solé
Animatrice Natura 2000
06 74 55 47 89
raphaelle.sole@espaces-naturels.fr

Forum des Marais Atlantiques
Lucas Degos
Pôle agroécologie
07 88 46 54 77
ldegos@forum-marais-atl.com

Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMPAGNE-ARDENNE
AUBE & HAUTE-MARNE

Paiements pour Services Environnementaux sur le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Un projet soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

OBJECTIFS

- Préservation des prairies humides et maintien de l'élevage extensif en milieux humides
- Protection et entretien des mares prariales
- Limitation de l'utilisation des intrants

TERRITOIRE

- Parc naturel régional créé en 1970 s'étendant sur **82 000 ha**
- En partie localisé sur le site Ramsar «Étangs de la Champagne humide» qui représente 255 800 ha
- 3 entités majeures : Champagne humide, Champagne crayeuse, plateaux et coteaux du Barrois
- Différents types de milieux humides** : végétations humides de bords de lacs, étangs, mares, prairies humides
- Réseau hydrographique dense**, avec la présence de la vallée alluviale de l'Aube et de grands lacs (Lac d'Orient, Lac du Temple et Lac Amance)

Contexte agricole

- 48 245 ha** de SAU : 61% des exploitations spécialisées en grandes cultures, 16% en élevage bovin, 13% en polyculture-élevage, 5% en viticulture et 4% en production diverses
- 95 éleveurs recensés en 2019
- 6 800 ha de SAU** situés en **zones humides effectives** sur le Parc, dont **6 240 ha de prairies permanentes**
- Champagne humide : dominance de l'**élevage bovin allaitant** avec des **prairies permanentes humides** et **vergers**
- Dynamique d'animation agricole sur le Parc pour le soutien à l'élevage extensif



- Élevage
- Départs à la retraite
- Difficultés de la filière bovine



ACTIONS MENÉES

- Animation territoriale : chargée de mission agri-environnement au PNR, prestation d'un bureau d'étude pour la construction du dispositif, mise en place d'un comité technique
- Mobilisation des agriculteurs : contact direct, réunions, communication sur les réseaux sociaux, ...
- Enveloppe budgétaire estimée à 2.4 millions € pour 41 exploitations (100% financée par l'AESN)
- Critères d'éligibilité principaux :
 - Siège de l'exploitation dans le PNR ou SAU dans le PNR > 40% (si siège hors Parc)
 - > 2 ha de prairies permanentes humides
 - > 20% SAU en prairie permanente
 - > 30% SAU en prairie permanente + prairie temporaire + cultures à bas niveau d'intrants
 - < 60 unités d'azote minéral sur les prairies permanentes
- 27 exploitations (3891 ha, 1893 ha en prairies permanentes), engagées pour 5 ans depuis 2021
- Indicateur 1 : gestion de structures paysagères = %SAU en prairies permanentes humides
- Indicateur 2 : systèmes de production = %SAU en prairies permanentes non traitées
- Indicateur 3 : systèmes de production = % SAU en prairies permanentes diversifiées
- Indicateur 4 : systèmes de production = quantité moyenne d'azote minérale sur l'exploitation

Focus

Diversité floristique des prairies

- Révélateur d'une bonne gestion agroécologique
- Évaluation de l'état de la prairie à partir de l'identification d'espèces floristiques indicatrices
- Choix des plantes basé sur la liste de la MAEC Herbe 07 «Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle» et des relevés botaniques
- Exemple d'espèces indicatrices : gesses, vesse, grandes marguerites, orchidées, reine des prés, sanguisorbes, sauges, silènes, trèfles, achillées,etc...
- Protocole établi par le CEN Champagne-Ardenne : réalisation d'un transect par prairie
- Chaque tiers de transect doit comporter 4 espèces indicatrices à minima pour que la prairie soit considérée en bon état



Etangs de la Champagne humide (©PNRFO)

Perspectives

- Intégration de nouvelles ambitions dans la Charte 2025-2040 du PNR : un axe sur l'adaptation de l'élevage aux changements climatiques et un axe sur le renouvellement des générations
- Organisation d'autres journées collectives pour lancer une dynamique de groupe entre les agriculteurs
- Nouvelle campagne engagements PSE pour 2023-2024

Retours d'expérience

- +** Agriculteurs **mobilisés et intéressés**
- Dispositif basé sur des **indicateurs de résultats**, et non sur un manque à gagner
- **Disponibilité** des agriculteurs pour les réunions
- Appréhension** des agriculteurs au début en raison des difficultés rencontrées avec les MAEC
- Discours** adaptés aux agriculteurs
- Organisation d'une réunion de terrain pour initier une **dynamique de groupe**

Pour en savoir +



Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
Cécile Mathellié
Charge de mission agro-environnement
03 25 40 04 15
agri.environnement@pnrfoto.org



Forum des Marais Atlantiques
Lucas Degos
Pôle agroécologie
07 88 46 54 77
ldegos@forum-marais-atl.com



Agriculture sur le Parc national de forêts

Un projet soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

OBJECTIFS

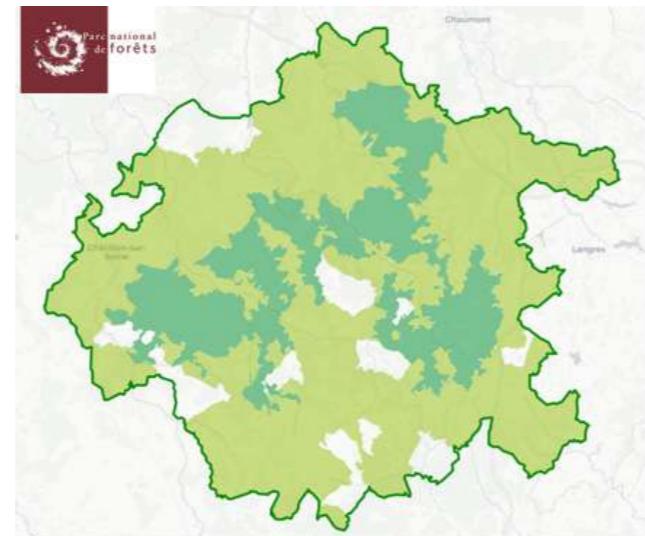
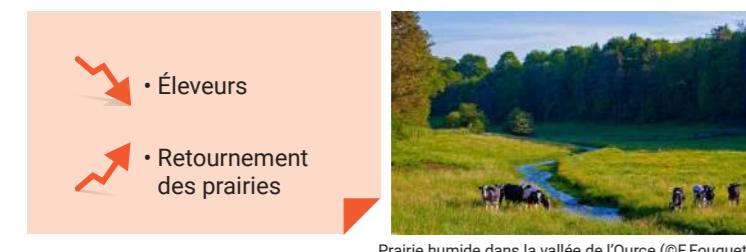
- Maintien de l'agriculture sur le territoire, en particulier le système polyculture-élevage
- Valorisation et préservation des prairies permanentes dont celles humides
- Sensibilisation et formation des agriculteurs aux enjeux de la préservation de la biodiversité et les intérêts des prairies au sein des systèmes d'élevage

TERRITOIRE

- Parc national créé en 2019 sur 241 000 ha dont 53% de milieux forestiers
- Localisé en tête de bassin versant, bordé par les côtes de Meuse et de Moselle
- 694 km de cours d'eau et 19 000 ha de zones humides
- Différents types de milieux humides : marais tufeux (une centaine recensés sur le parc national) et prairies humides essentiellement

Contexte agricole

- Sur le PNF, 103 240 ha de SAU et 560 exploitations agricoles dont 48% en céréales, 31% en prairies permanentes, 9% en oléagineux, 6% en fourrages annuels, 6% en autres
- 560 exploitations agricoles répartis au sein de trois systèmes dominants : polyculture/bovins lait, polyculture/bovins viande, grandes cultures
- Augmentation des exploitations en agriculture bio : 6% des exploitations en 2014 contre 19% aujourd'hui
- Territoire constitué de plateaux aux potentiels agronomiques faibles, cultivés en grandes cultures essentiellement et entrecoupés par des vallées où se situent la majorité des prairies humides



Prairie humide dans la vallée de l'Ource (©F.Fouquet)

ACTIONS MENÉES

- Établissement d'une charte pour encadrer l'agriculture dans le PNF
- Promotion de l'agroécologie : convention avec la Chambre d'agriculture Côte-d'Or et la Chambre d'Agriculture Aube-Haute-Marne pour la construction d'un projet agroécologique partagé
- Soutien technique et financier pour la mise en place d'actions en faveur de l'environnement (développement de la trame verte et bleue via les MAEC, réseau Pâtur'Ajuste : groupe de fermes pilotes)
- 2 PAEC ouverts en 2023 (Haute-Marne et Côte-d'Or) : environ 30 exploitants et 500 ha de zones humides engagées

Focus

Esprit parc national - forêts

- Marque créée en 2015 par le collectif des Parcs nationaux, applicable aux produits/services de l'agriculture et du tourisme des 11 Parcs nationaux français
- Repose sur la localité des ressources des acteurs, la partage d'expériences et de connaissances, le respect de l'environnement afin de valoriser des productions agricoles de qualité et de proximité
- Budget de 300 000 € pour 2023 : aide pouvant appuyer la valorisation de produits, la mise en conformité avec le cahier des charges de la marque
- Subvention comprise entre 500 et 3 000 € (au maximum 80% du projet), attribuée pour 1 an : 30 prestataires et producteurs engagés, 96 produits/services labellisés en 2023



Tufière de Rolampont (©Jean-François Feutriez)



Ciconia nigra (©MNHN)

Retours d'expérience

- +** Les agriculteurs connaissaient déjà le dispositif MAEC et s'y engagent plus facilement qu'un nouveau dispositif
- +** Actions complémentaires menées par le Parc pour l'agriculture en milieux humides
- 2 PAEC : calendriers très différents, interventions de plusieurs opérateurs
- Pas d'agriculture spécifique aux zones humides car ces milieux ne représentent qu'une petite part des exploitations
- +** Rencontres et réunions avec les partenaires
- +** Réactivité et présence sur le terrain

Perspectives

- Mise en place d'un observatoire des pratiques agricoles pour voir l'évolution de la flore et des habitats et l'efficacité des MAEC
- Maintien des prairies et lien avec la qualité de l'eau, mise en place de PSE "Eau"
- Restauration de prairies humides, création de mares





2 Quai aux Vivres 17300 ROCHEFORT
Tél. 05 46 87 08 00 • Fax 05 46 87 69 90
www.forum-zones-humides.org • fma@forum-marais-atl.com